

**Procès-verbal du Conseil Académique**  
**Réuni le 15 mai 2025**  
**Sous la présidence de M. DOUAI,**  
**Vice-Président Formation et Innovation pédagogique**  
**et la vice-présidence de M. Laurent COUNILLON,**  
**Vice-Président Recherche et Innovation**  
**N°4/2025**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme ADAM Carine, Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLET Jonathan, Mme BERTOLOTTI Emma, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michael, M. BLANC Frédéric, M. BORNEMANN Soren, M. BOSCARI Alexandre, Mme BOUNEMRI Célia, Mme CABRIO Elena, M. CAILLAU Jean-Baptiste, M. DIEDERICHS Thibault, M. ETESSE Jean, Mme FEDELE Carine, M. FRANQUET Erwin, M. GARCIA Dimitri, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe, Mme HERITIER Camille, M. HURON David, Mme KRAFFT Jackie à compter de 10h20, Mme LAUDATI Patrizia, Mme LEMAHIEU Ann, Mme LEMAIRE Elisabeth, Mme MARSHALL Zenna, M. MERCIER Julien, Mme MONTAGNE Véronique, M. MSAOUR Yanis, Mme N'AÏT-BOUDA Faïza, M. OTTAVI Jean-Antoine, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme PERETTI Alexandra, M. PONTY Yannick, Mme POTOT Swanie, Mme RANDAZZO Alessandra, M. REIS M. REIS, M. ROUSTAN Valentin, Mme RUFINI alexandra, Mme SEITZ-POLSKI Barbara, M. SERRANO Benjamin, Mme SIBILLE Brigitte, Mme SIGLOCH Karin, M. TANTI Jean-François, M. TRUBERT Jean-François, M. VIGROUX Alban, Mme VINCIGUERRA Joséphine, M. VIZZARI Jean-François, Mme YAMOUNI Soraya,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** Mme BEHAR Claire à M. Ali DOUAI, M. BELLAGAMBA Ugo à Mme RUFINI Alexandra, M. BORGESE Franck à Mme N'AÏT-BOUDA Faïza, Mme BOUVET Océane à Mme BOUNEMRI Célia, M. BRAU Frédéric à M. TANTI Jean-François, M. COUNILLON Laurent à M. FRANQUET Erwin jusqu'à , Mme COURTIN Christine à M. HURON David, Mme DEMARIA Samira à Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. FOURNIER Laurent à Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme GODIER Stéphanie à M. FRANQUET Erwin, M. HARIB Naïm à Mme BERTOLOTTI Emma, M. HUSSENOT Anthony à Mme KRAFFT Jackie, Mme JOUIN Emilie à Mme PERETTI Alexandra, Mme MICHELET Véronique à Mme SIGLOCH Karin, Mme NAVARRO Jade à Mme BOUNEMRI Célia, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à Mme LAUDATI Patrizia, M. TORRENTI Camille à M. DOUAI M. DOUAI,

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme BAUBIAT Emma, M. BOURGEOIS Nicolas, M. BURRONI Gaël, Mme CARUCHET Elodie, Mme DUBARLE Léa, Mme FLAMENT Agathe, Mme FONTAINE Geneviève, M. HACHEM Elie, Mme NIELSON Nathalie, Mme PAUL Anne-Gaëlle, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. TEISSEIRE M. CREMOUX,

**INTERVENANTS PRESENTS :** M. CREMOUX Pascal, Mme OCCELLI Céline, Mme ZIANI Dahbia, Mme ZERMATI Johanna.

## I.- Vie Institutionnelle

### I.1.- Validation du PV du 10 avril 2025

Mme OURIACHI relève une mauvaise transcription de la phrase en page 8 "*ils intégreront un labo dans le pays de leur choix où ils pourront effectuer leur thèse pendant 6 ou 7 mois*" et propose qu'elle soit remplacée par "*ils intégreront un laboratoire pour effectuer un stage de 6 ou 7 mois, laboratoire où ils pourront ensuite s'inscrire en thèse*" et une coquille en page 14 où la phrase "*Il espère pouvoir communiquer ce document dès qu'il sera établi et avant que soit arrêtée la politique à mettre en œuvre en 2025-26*" est à remplacer par "*Il espère pouvoir communiquer ce document dès qu'il sera établi et avant que soit arrêtée la politique à mettre en œuvre en 2026-27*"

**Le PV du 10 avril 2025 intégrant ces modifications est validé avec 46 voix pour et 2 abstentions.**

Conseil Académique n°4 du 15/05/2025

### II.2.- Offre de formation

#### II.2.1.- Création de la Capacité Médecine de Catastrophe

M. DOUAI précise que l'établissement avait été précédemment habilité à délivrer cette Capacité mais que la demande n'a pas été renouvelée dans le cadre de la dernière accréditation de la vague contractuelle. Il indique qu'il s'agit d'un diplôme de formation continue en partenariat avec deux autres facultés de Médecine qui ne peut, pour l'instant, être délivré à Nice faute d'accréditation. Il s'agit donc de mettre à jour ce dossier pour obtenir l'accréditation du Ministère.

M. DOUAI accueille Mme Céline OCCELLI, membre du comité pédagogique de la formation, pour en faire la présentation.

Mme OCCELLI précise que la Capacité avait été accréditée jusqu'en 2020-21, n'étant pas en charge de cette formation à cette époque, elle ignore la raison pour laquelle la demande d'accréditation n'a pas été renouvelée, l'objet de la demande d'aujourd'hui étant de récupérer cette accréditation en association avec les facultés de Montpellier- Nîmes et de Marseille.

Elle présente ensuite les objectifs pédagogiques de cette Capacité.

La formation a pour but de préparer les médecins à intervenir sur des lieux de sinistre ou de catastrophe, ou, en intra hospitalier, à gérer toutes les crises potentielles qui génèrent de nombreuses victimes voire des dégâts en nombre suite à un événement accidentel ou malveillant. Les aspects préhospitaliers de terrain (dispositif ORSEC) et hospitaliers (dispositif ORSAN) sont abordés, l'idée étant de faire acquérir aux soignants une culture de la catastrophe et du risque collectif, de développer un travail interservices qui se révèle essentiel en gestion de crise et de faire connaître les spécificités d'intervention dans des milieux particuliers, mais également d'aborder les problématiques de communication et de leadership et de sensibiliser les soignants à la prise en charge médico psychologique des victimes et des intervenants qui participent à la gestion de ces crises.

La demande d'accréditation présentée ce jour se justifie par le fait que toutes les équipes primo intervenantes d'une crise doivent être formées sur des prises en charge très particulières, une nette augmentation des demandes de formation étant constatée depuis les différentes crises traversées, d'autant plus marquées dans notre région avec les suites du 14 juillet 2016.

Mme OCCELLI informe par ailleurs, que le CHU de Nice a été récemment nommé établissement de santé de référence régionale du risque AMAVI (Afflux Massif de Victimes en Intra-hospitalier) et du risque chimique, qu'une mission de formation et d'acculturation des soignants de l'ensemble du territoire régional a été mise en place et qu'un DU, dont elle est coordonnatrice, existe déjà dans le même domaine, cette formation ciblant uniquement un public paramédical et notamment les infirmiers de soins en situation de catastrophe.

Une dizaine de Capacités de Médecine de Catastrophe sont actuellement délivrées en France et se répartissent selon les zones de défense. Nice dépend de la zone Sud qui est une zone très vaste réunissant l'Occitanie et la région PACA avec une Capacité sur l'université de Toulouse et une autre à laquelle UniCA souhaite s'associer gérée par Montpellier-Nîmes et Marseille.

Une nette augmentation des candidatures niçoises, monégasques et corses a été constatée et le prévisionnel pour 2025-26 est également en hausse pour ces candidatures locales. Les étudiants s'inscrivent actuellement dans les universités de Montpellier ou de Marseille mais des intervenants niçois sont très impliqués dans les enseignements de ces Capacités certains d'entre eux dispensant même leurs enseignements dans d'autres universités de France et notamment à Paris, ainsi le volume horaire des enseignants niçois dans ces formations va croissant.

Le but est donc de faire partager l'expertise locale dans ce domaine où l'université est devenue établissement de référence et de participer au dynamisme national autour de la Médecine de Catastrophe, un réel enjeu existe sur la formation du plus grand nombre de personnels avec de plus en plus de candidats locaux en travaillant sur les mêmes bases et les mêmes connaissances à l'échelle de la zone de défense.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

À Mme LEMAIRE qui souhaite savoir ce qui fait la spécificité d'une Capacité et qui la différencie d'un Diplôme Universitaire, Mme OCCELLI indique que les Capacités sont davantage reconnues au niveau national et qu'il est notamment demandé dans la formation des internes en DES d'être titulaire de cette Capacité de Médecine de Catastrophe. M. DOUAI précise qu'à la différence des DU, les Capacités sont des diplômes nationaux présents dans la nomenclature nationale pour le domaine Santé et que dans les arrêtés d'accréditation, les Capacités se rapprochent davantage de diplômes de 3e cycle et sont étiquetés comme diplômes de formation continue.

Il est précisé à la demande de Mme BERTOLOTTI que les tarifs d'inscription sont nationaux et qu'ils seront identiques à ceux pratiqués dans les universités partenaires.

***La demande de création de la capacité « Médecine de catastrophe » est approuvée à l'unanimité avec 52 voix.***

## **II.2.2.- Modifications de maquette**

### **II.2.2.1.- Ouverture du Parcours Pratiques Immersives et Interactives (P2I) Master Humanités et Industries Créatives**

M. DOUAI indique que ce parcours est construit et en partie financé dans le cadre du projet CMA (Compétences et Métiers d'Avenir) FICTION (Fédération des Industries Culturelles et Créatives pour un Territoire de l'Innovation et de l'Orientation) Sur le campus cannois. Il rappelle que le parcours était inclus à l'offre de formation de l'EUR CREATES présentée l'année dernière, la création de ce master était actée dès 2022 mais ce parcours n'était pas prêt pour une ouverture en septembre 2024. Une capacité d'accueil de 15 étudiants a déjà été prévue sur la plateforme « Mon Master ». La maquette jointe en annexe présente le M1 et le M2 mais seul le M1 est mis au vote du CAC de ce jour car quelques aménagements restent à apporter à la maquette du M2.

Mme N'AÏT-BOUDA relève la présence d'enseignements existants déjà dans d'autres parcours du Master Info-Com et s'interroge sur la présence de chevauchements et d'une manière générale, sur la lisibilité de l'ensemble de l'offre de formation de l'EUR CREATES.

M. DOUAI précise que ce master est envisagé comme la continuité directe de la licence « Arts et Métiers de l'Image » et qu'il s'agit donc de pratiques immersives dans le domaine des arts et que ni le CoSP, ni le CoPil de l'EUR, ni le Département Info-com n'ont fait remonter des chevauchements compte tenu de la spécificité de la formation présente sur le campus Méliès. Mme N'AÏT-BOUDA indique qu'elle avait déjà émis les mêmes réserves concernant la licence « Arts et métiers de l'image » et pense qu'il peut y avoir une concurrence entre les formations des 2 campus de l'EUR. M. DOUAI note ce point de vigilance et peut entendre que certains intitulés posent question même si en termes de référentiel de compétences, il s'agit bien de délivrer des compétences distinctes.

Il ajoute que le principe global de la filière construite à partir de 2020 est très relié à l'écosystème cannois de la L1 jusqu'au M2. Mme N'AÏT-BOUDA déplore qu'il n'apparaisse pas de mutualisation alors qu'il y a des cours qui se recoupent clairement avec ceux déjà existant et regrette également un manque de concertation.

M. DOUAI indique qu'il va faire remonter ces remarques au porteur du master et à la direction de l'EUR et qu'il reviendra vers le CAC pour faire part des réponses qu'il aura pu obtenir.

Mme N'AÏT-BOUDA constate par ailleurs une déperdition d'étudiants en licence Info-com qui s'opère au profit de la licence « Arts et métiers de l'image » et craint que l'on observe la même dérive avec les Masters.

M. DOUAI tend à relativiser cette situation en précisant que la licence « Arts et métiers de l'image » ne compte qu'un effectif de 25 étudiants et que le parcours de master n'en admettra seulement 15, cette filière très spécialisée n'ayant pas vocation à devenir plus généraliste.

Mme ADAM précise que si des mutualisations doivent être mises en place avec le master « Média Design » il conviendrait plutôt de les envisager avec le M2 qui est également présent sur le site cannois plutôt qu'avec le M1 qui est, quant à lui, dispensé à Nice.

Aux interrogations de Mme FEDELE sur le coût supplémentaire que pourrait engendrer par la mise en place de ce nouveau parcours, M. DOUAI rappelle que le parcours était déjà intégré dans le calcul de la soutenabilité de l'offre de formation telle qu'elle a été accréditée par le ministère.

***La demande d'ouverture du Parcours « Pratiques Immersives et Interactives » (P2I) du Master « Humanités et Industries Créatives » est validée avec 32 voix pour, 10 voix contre et 18 abstentions.***

#### **II.2.2.2.- Modifications parcours « Arts et Métiers de l'Image » Portail Humanités**

M. DOUAI explique que cette demande remonte tardivement car elle est liée à des discussions qui se sont tenues autour du master et qui impactent le Portail Licence compte tenu du caractère intégré de la formation, des demandes de modifications à coût constant sont donc transmises concernant la maquette du L2.

***Les demandes de modifications du parcours « Arts et Métiers de l'Image » du Portail Humanités niveau L2 sont validées avec 45 pour 4 contre 11 abstentions.***

#### **II.2.2.3.- Modifications de maquette des UE proposées dans le cadre du projet EFELIA**

M. DOUAI rappelle que l'objet du projet EFELIA est de produire et d'intégrer un ensemble d'unités d'enseignements en co-construction avec les composantes qui le souhaitent visant à minima à une sensibilisation à l'Intelligence Artificielle appliquée au domaine disciplinaire des étudiants de niveau master. Les modifications concernent des intitulés ou des volumes horaires sur des unités d'enseignement déjà existantes (présentées en jaune dans le tableau en annexe) et la création de 5 nouvelles UE (en vert dans le tableau).

M. DOUAI rappelle que des moyens importants ont été affectés à ce projet sous l'égide de l'ANR avec des ressources humaines recrutées pour satisfaire les objectifs affichés. Le volume des unités d'enseignement varie en moyenne entre 18 et 30 heures, le programme est prévu jusqu'en 2027 et pourrait se poursuivre au-delà.

M. BAILLY-BECHET s'interroge sur l'intitulé de l'UE « Artificial Intelligence in Aging », des discussions internes à l'EUR LIFE ayant fait apparaître qu'une révision de cet intitulé serait pertinente. Mme ANTUNES-POUSINHA confirme qu'une modification est prévue visant à faire disparaître le terme « Aging » et s'interroge sur la possibilité de le faire une fois que la maquette sera validée.

M. CREMOUX propose, en conséquence, que la maquette soit votée en précisant que l'intitulé de cette UE n'est pas définitif et qu'il est amené à être modifié.

***Les modifications de maquette des UE proposées dans le cadre du projet EFELIA sont validées 50 pour 9 abstentions en tenant compte du caractère provisoire de l'intitulé de l'UE « Artificial Intelligence in Aging ».***

#### **II.2.3.- Convention internationale : Accord de coopération universitaire avec University College of Dublin -National University of Ireland - Faculté de droit**

M. DOUAI accueille Mme Dahbia ZIANI, Chargée des conventions internationales à la DDIE, pour présenter cette convention.

Mme ZIANI précise qu'il s'agit d'une coopération avec un nouveau partenaire qui est un établissement public irlandais. L'objet de la convention porte sur la mise en place d'un double diplôme de master et concernera pour UniCA, 5 étudiants du master « juriste d'affaires », 5 étudiants du master « gestion des contentieux » et 10 étudiants du master « droit international et européen » qui pourront participer à ce programme. Une mobilité en master 2 se déroulera intégralement à l'University collège of Dublin alors que le master 1 devra être suivi à UniCA. La sélection s'opèrera hors « Mon Master » à la fin de la licence, un niveau C1 en anglais est exigé ainsi qu'une moyenne de 12 sur 20 sur l'ensemble de la licence. L'admission est conditionnelle à l'acceptation du partenaire irlandais. Les droits d'inscription en Irlande étant élevés, les étudiants bénéficieront d'une ristourne de 10% sur les frais et devront donc s'acquitter de 10 350 € pour les étudiants français et ressortissants de l'Union Européenne et de 22 600€ pour les étudiants extracommunautaires. Le programme débutera en 2025-26 et courra jusqu'à la fin de l'accréditation des diplômes d'UniCA.

Il s'agit donc d'une opportunité pour les étudiants niçois de pouvoir bénéficier d'une expérience à l'étranger et surtout de l'obtention d'un diplôme étranger.

À Mme LAUDATI qui souhaite savoir si dans le cadre des doubles diplômes, les frais d'inscription sont systématiquement dus auprès de l'université d'origine des étudiants, Mme ZIANI répond qu'il n'y a pas de règle précise en la matière et que ce sont les partenaires qui décident d'exonérer ou de faire payer des droits spécifiques en totalité ou en partie. Dans le cas présent le partenaire a décidé d'accorder une ristourne de 10%, les frais du M2 étant acquittés auprès de l'Université de Dublin et ceux du M1 auprès d'UniCA.

Mme LAUDATI fait observer qu'au-delà des frais d'inscription, il y a également les frais engendrés par la mobilité elle-même, Mme ZIANI précise qu'ils sont à la charge de l'étudiant, lequel pourra bénéficier d'une bourse de mobilité mais qui ne couvrira pas l'entièreté de ses dépenses.

MME ZIANI indique à la demande de Mme ANTUNES-POUSINHA que l'abréviation LL.M. signifie « Legum Magister » ou « Master of Laws » qui est un master spécifique au domaine du droit dans le système éducatif anglo-saxon.

Mme ANTUNES-POUSINHA pense par ailleurs qu'il serait préférable que la sélection soit opérée par un comité ad hoc plutôt que par le seul directeur du programme. Mme ZIANI précise que pour tous les programmes de double diplôme c'est le responsable de la mention qui détient la maîtrise de la sélection, ses modalités n'étant pas imposées par la DDIE mais laissées à l'appréciation de la composante.

M. CREMOUX ajoute qu'en matière de sélection toute réponse qui ne satisfait pas l'étudiant ouvre droit à un recours de sa part.

M. REIS précise que ce sont généralement les responsables de master qui décident et qui se coordonnent pour arrêter les modalités de sélection. M. CREMOUX indique que les termes « responsable de la sélection » doivent être entendus dans le sens de « responsable de l'organisation de la sélection ».

M. DOUAI fait part d'une coquille en haut de la page 4 où il convient de lire « *Tous les parcours du M1 Droit international et droit européen* » et non pas « *toutes les mentions du M1 Droit international et droit européen* ».

Il précise que même si l'on peut généralement s'attendre à ce que les deux parties soient impliquées dans la sélection, les partenaires peuvent faire le choix de n'impliquer qu'une seule des deux parties et, sous cette condition, la manière dont est opérée la sélection n'a pas à être explicitée dans la convention qui a pour objet de régler les rapports entre les parties.

A M. HURON qui souhaite savoir si la sélection s'opère avant ou après celle effectuée sur « Mon Master », Mme ZIANI répond que les étudiants doivent faire part de leur souhait d'intégrer le programme dès le niveau L3. M. CREMOUX précise que l'étudiant pourra postuler simultanément au parcours classique et au double diplôme à la fin de la L3.

M. HURON s'interroge alors sur la question de l'équité entre les étudiants niçois qui seront informés de cette possibilité et ceux en provenance d'autres universités qui intégreront le master. Mme ZIANI répond que ce problème pourra effectivement se poser cette année lors de la mise en place du programme, la communication n'ayant été effectuée qu'au sein de la Faculté de Droit de Nice mais que pour les années suivantes une large communication est envisagée, ce programme ayant vocation à être un facteur d'attractivité pour l'EUR.

A Mme LEMAIRE qui s'interroge sur le caractère asymétrique de la convention et sur l'absence de possibilités d'accueil d'étudiants irlandais, M. DOUAI répond que ces étudiants anglophones souhaitent généralement suivre une formation en anglais que l'EUR n'est pas en mesure de dispenser. Il rappelle que depuis 4 ans l'EUR LEX et la Faculté de Droit et de Science Politique s'inscrivent dans un axe visant à développer les échanges avec les pays anglo-saxons, mais que les actions menées le sont de manière asymétrique, seuls les étudiants français étant désireux de se perfectionner dans des domaines liés au droit anglo-saxon.

À M. MSAOUAR qui souhaite savoir comment l'étudiant peut avoir la garantie que les cours proposés à Dublin s'inscrivent dans la lignée de la formation suivie à Nice, M. DOUAI répond que les partenaires se sont justement rencontrés pour qu'au terme de leurs échanges ils ont pu trouver des convergences et des complémentarités sur les

parcours concernés et que c'est pour cela que sur les 27 parcours que totalisent les Masters de Droit seul un petit nombre a été retenu.

Il ajoute que, d'autre part, l'étudiant est sélectionné au vu des enseignements suivis dans le M1 qu'il aura validé avant de partir. MME ZIANI précise que, pour toute mobilité, il est acté que l'étudiant doit être porteur d'un contrat d'études qui permet la reconnaissance mutuelle des parcours suivi chez chacun des partenaires.

Mme BERTOLOTTI s'interroge à propos des candidatures, les étudiants devant manifester dès la L3 leur souhait de s'inscrire dans le programme, elle pense que même si le contenu peut leur apparaître intéressant, le coût de la formation, restant excessif pour bon nombre d'entre eux, risque de les dissuader. M. REIS précise que la sélection s'effectuera uniquement sur des critères académiques, M. DOUAI pense que ceux qui sont intéressés doivent candidater car il souligne que dans le domaine des mobilités internationales les opportunités d'accompagnement à l'échelle nationale sont actuellement importantes.

A M. DIEDERICHS qui s'interroge sur la présence d'une double sélection, M. DOUAI répond que la sélection se fait en fin de L3 ou en début de M1 et que la seule barrière qui peut se positionner ensuite est la validation du M1. Il est par ailleurs confirmé que le M1 est dispensé en français à Nice et le M2 en anglais à Dublin, les diplômes des deux universités pouvant être validés à la fin du cursus.

A Mme LEMAIRE qui s'interroge sur le caractère suffisamment universel du Droit qui permet la mise en place de ce type de double diplôme, M. REIS répond que ces mobilités ne sont pas envisageables dans tous les domaines juridiques et que le droit de la famille, le droit pénal ou le droit immobilier sont, par exemple, spécifiques à une nation alors que le droit des affaires, le droit international ou la gestion des contentieux sont très similaires dans de nombreux pays où des mobilités peuvent donc être mises en œuvre.

***L'accord de coopération universitaire avec University College of Dublin -National University of Ireland - Faculté de droit est approuvé avec 33 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions.***

### **II.3.- Bilan candidatures Parcoursup et MonMaster**

M. CREMOUX fait part d'une très forte augmentation du nombre de candidatures sur Parcoursup constatée cette année avec une hausse de 23% par rapport à l'année précédente (hors Polytech Nice-Sophia dont les candidatures sont gérées par Polytech Marseille). Cette forte augmentation concerne les licences (y compris LAS avec +32%) une certaine stabilité est notée en double-licence (+4%) et une augmentation en DUT (+12%).

Le détail par formations et par parcours est présenté dans le tableau joint en annexe.

M. CREMOUX fait un focus sur les LAS avec une hausse de +32% qui peut notamment s'expliquer par le partage en 3 de la LAS « Sciences et Technologies » (avec LAS chimie, LAS informatique et LAS mathématiques) la multiplication des portes d'entrée permettant la multiplication des candidatures. Cette forte augmentation en licence a également été constatée au niveau national où elle est de l'ordre de +10%.

Il est également constaté une hausse des candidatures de +12% par rapport à l'an dernier concernant « Mon Master » en M1, le nombre de candidatures étant en constante augmentation au fil des ans.

M. CREMOUX indique qu'un tableau joint en annexe fait apparaître dans un premier onglet les mentions et les parcours et dans un 2e onglet un regroupement par mention.

À la demande de Mme ANTUNES-POUSINHA, M. CREMOUX précise que la couleur rouge sur le tableau concernant Parcoursup fait apparaître un taux de pression élevé compte tenu du nombre de candidatures et des capacités d'accueil et que pour la dernière colonne qui correspond au taux de variation la couleur rouge indique une augmentation alors que sur le tableau « Mon Master » les codes couleurs sont inversés.

M. BAILLY-BECHET s'interroge sur le taux d'augmentation plus élevé à UniCA qu'au niveau national tant pour les licences que pour les masters et souhaite savoir si cette augmentation traduit également une augmentation du nombre de candidats ou si elle ne concerne que le nombre des vœux. M. DOUAI répond qu'au-delà du nombre de candidatures au niveau national, le nombre de candidats a également augmenté à peu près dans la même proportion pour le niveau master et qu'il n'a pas l'information concernant le niveau licence. Dans le cadre d'un échange avec le Rectorat de Région, il a été indiqué que cette augmentation n'était pas significative dans la mesure où les étudiants avaient la

possibilité de faire des vœux groupés mais M. DOUAI rappelle que d'une année sur l'autre les modalités de candidatures n'ont pas changé et que cette augmentation est donc bien réelle. M. CREMOUX indique toutefois que si des établissements se mettent d'accord entre eux pour faire des vœux groupés avec un seul vœu pour l'étudiant qui peut ouvrir des possibilités supplémentaires au niveau national, des conséquences pourront impacter les autres établissements.

Aux interrogations de M. BAILLY-BECHET sur l'explication de cette augmentation M. DOUAI précise qu'un bilan ministériel sur les candidatures sera disponible en décembre et donnera peut-être des clés de lecture, il est notamment observé qu'un segment supplémentaire de candidatures assez important a vu le jour avec l'arrivée des étudiants titulaires de BUT. M. DOUAI observe par ailleurs que le taux d'augmentation en master est à peu près du même ordre dans les universités voisines ou de Toulon et AMU.

Mme LAUDATI pense que, pour les formations en apprentissage, l'augmentation peut s'expliquer par la présence l'année dernière d'une liste principale et d'une liste complémentaire, cette dernière a été supprimée avec désormais un système de classement qui permet aux candidats moins bien classés mais qui trouvent une entreprise de pouvoir candidater. Elle remarque par ailleurs un nombre plus important de candidatures extérieures à l'université que de candidatures internes. M. DOUAI souligne que cette situation est observée depuis déjà plusieurs années avec le doublement des candidatures en M1 depuis le passage de « e-candidat » à « Mon Master ».

M. DOUAI précise ensuite que certaines formations affichent à l'inverse un taux de pression inférieur à 5%, avec moins de 5 candidats pour 1 place et qu'il a contacté les responsables de composantes et de formation pour leur en faire part. Il précise qu'au-delà du taux de pression il convient également de tenir compte du taux de conversion correspondant au nombre d'entrées par rapport au nombre d'avis favorables.

A Mme OURIACHI qui s'interroge sur l'évolution des capacités d'accueil, M. DOUAI répond qu'elles sont globalement stables avec une légère diminution en licence.

A Mme FEDELE qui aimerait que soit produit un indicateur relatif à la situation des candidatures à l'international notamment suite aux nouvelles dispositions applicables aux étudiants extra-communautaires, M. DOUAI répond que cette année, les candidatures ont été effectuées avant les décisions prises par l'établissement concernant ces étudiants et indique qu'une information à ce niveau pourra être diffusée lors du bilan qui sera présenté en octobre.

Mme OURIACHI s'étonne ensuite de l'augmentation des candidatures en LAS compte tenu de la faible efficacité du dispositif. M. CREMOUX rappelle que les LAS constituent la seule porte d'entrée pour accéder à la filière MMOPK. M. DOUAI se déclare également étonné compte tenu des informations qui circulent sur des probabilités de succès très faibles en LAS dans certaines mentions de Licence. M. CREMOUX précise que les étudiants qui veulent accéder à la filière Santé candidatent souvent sur l'ensemble des parcours LAS.

A Mme N'AIT-BOUDA qui fait part de cas d'étudiants qui s'inscrivent en LAS par erreur, M. DOUAI indique que la communication est pourtant largement développée sur ces formations et qu'une campagne d'information d'envergure se fait au niveau des lycées.

M. CREMOUX précise qu'un étudiant qui candidate à la licence classique et au parcours LAS comptabilise un vœu et 2 sous-vœux, il rappelle à la demande de Mme LAUDATI que l'étudiant peut demander un maximum de 10 vœux sur Parcoursup et de 15 vœux sur « Mon Master » et qu'aucun changement à ce niveau n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

M. Alexandre CAMINADA, Directeur de Polytech, informe des chiffres qui concernent le réseau Polytech avec +9% de candidats par rapport à l'année dernière sur le concours post-bac pour le PEIP où il est noté le passage de près de 23 000 à 25 000 candidats, 10 000 vœux ayant été exprimés pour Polytech Nice-Sophia, une augmentation est constatée par rapport à l'an dernier et sur les 5 dernières années le nombre de vœux est passé de 5 000 à 10 000 vœux compte tenu du bon classement de l'Ecole. Il répond ensuite à Mme FEDELE que pour la première année du cycle ingénieur les chiffres ne sont pas encore connus.

#### **II.4.- Présentation GT Pilotage de l'offre de formation (GT POF)**

M. DOUAI indique qu'il s'agit de mettre en place un groupe de travail dont la mission devrait courir jusqu'à la fin du mandat du CAC actuel.

Ce groupe réunira tous les 2 mois environ, l'ensemble des directeurs de composantes, des directeurs de portails, des responsables de services au sein de la Direction de la Formation ainsi que 2 ou 3 membres du Conseil Académique. L'objet général de ce GT est de construire un ensemble d'outils et de démarches qui permettra de suivre et d'accompagner l'offre de formation. Il aura également pour mission de construire le cadrage de la nouvelle offre de formation en vue du prochain contrat en proposant des adaptations et des transformations de l'offre existante.

M. DOUAI précise que, dès le début de son mandat, il avait rappelé les observations de l'HCERES sur un manque de lisibilité concernant les instances techniques et les bases sur lesquelles étaient prises un certain nombre de décisions d'ouvertures, d'accompagnement ou de fermeture de formations.

Il explique que, dans le cadre d'un volet lié à la première version du COMP (Contrat d'objectifs, de Moyens et de Performance) qui représentait entre 0,8 et 1 % et de la SCSP (Subvention pour Charge de Service Public), le Ministère mettait à disposition un ensemble d'outils afin d'identifier les formations devant être adaptées ou transformées dans les deux ans à venir. À l'heure actuelle cette version du COMP n'a toujours pas été intégrée et l'établissement se positionne dans un moment de transition vers une nouvelle version élargie du COMP sur laquelle aucune information concernant le cadre, la démarche et la temporalité n'est encore parvenue. Un dernier échange avec le rectorat ESRI qui constitue l'une des clés de voûte de ce nouveau schéma, fait apparaître que les décisions prises au niveau national ne pourront être mises en place dans les délais impartis. La DGEIP a informé la gouvernance à la mi-avril, que les éléments de cadrage seraient fournis au mieux dans un délai de 3 mois.

M. DOUAI précise que la frise présentée (cf document en annexe) avait été construite avant que ne parviennent des informations concernant l'éventuelle suppression de l'HCERES et la mise en place du COMP dans sa nouvelle version.

L'accréditation de l'offre de formation actuelle court jusqu'à l'année 2028-29, le déploiement de la nouvelle offre se fera ainsi à compter de 2029-30, la validation des prochaines maquettes sera donc effectuée par le prochain Conseil Académique.

Si l'HCERES est maintenue, sa campagne d'évaluation devrait commencer début 2027 et se terminer au printemps 2028 avec la certitude et que les vagues B et C ne seront pas semblables à la vague A et à la vague E qui a posé beaucoup de questions, une simplification pour les vagues B et C étant envisagée. Pour la vague C, l'évaluation ne se ferait plus formation par formation mais sur un échantillon de 20% des formations et porterait également sur les documents stratégiques et le pilotage global de l'offre.

La dernière campagne HCERES comportait une phase « bilan » suivie d'une phase « projet », à partir de la vague B cette distinction n'a plus cours et le dépôt du projet et du bilan se fait simultanément, il conviendra dans ces conditions d'assurer un pilotage en amont compte tenu du rapprochement sur une même période de ces deux points.

Dans le cadre du travail effectué autour de la version initiale du COMP, il a été prévu la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils et de démarche d'aide à la décision et d'un certain nombre de process permettant d'améliorer la lisibilité du pilotage en tenant compte des éléments qui sont imposés et en positionnant des éléments stratégiques choisis par l'établissement.

Un premier élément qui constitue un point d'encrage important concerne le nouveau cadrage des Conseils de Perfectionnement qui sera soumis au CAC en octobre prochain. Ce cadrage n'aura pas pour objet de remettre en cause l'existant mais dans la mesure où la dernière version date de fin 2017, une mise à jour s'avère nécessaire, la présence de ces conseils constituant une obligation, à minima pour chaque mention. Un recensement sur les pratiques actuelles est en cours, à l'issue duquel il conviendra d'outiller les conseils de perfectionnement afin de mettre à leur disposition les éléments leur permettant de délibérer et de déterminer quelles sont les problématiques principales attendues. Il ne s'agira ainsi pas de créer un cadrage très normatif de ces conseils mais d'attendre de leur part que des positionnements soient exprimés sur des axes clés qui devront anticiper les demandes l'HCERES.

Il sera également mis à disposition des responsables de formation et des directeurs de composantes un quadrant interne, le quadrant « InserSup » diffusé au niveau national faisant apparaître des données obtenues selon un calcul assez opaque et qui ne sont pas toujours favorables à l'établissement. Face à cette situation, M. DOUAI indique que le moment est propice pour faire des propositions au moins à l'échelle régionale concernant des éléments autour des effectifs et des taux de réussite, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle qui seront mis à disposition afin de constituer des outils d'aide à la décision.

A partir de mars-avril 2026 une première version du Carnet de Santé des Formations (CSF) sera proposée avec 2 dimensions supplémentaires au quadrant interne constituées par le rassemblement des données MEAV en améliorant

leur taux de couverture et leur qualité, et par les éléments relatifs aux RH et aux finances qui auront été construits. M. DOUAI indique par exemple que l'établissement ne dispose que de peu d'éléments sur le nombre et le type d'intervenants dans un certain nombre de formations et que l'absence quasi-totale d'enseignants-chercheurs dans certaines d'entre elles pose problème.

En mai/juin 2026, les éléments d'évaluation produits par le CSF seront mis à disposition du CAC qui aura à charge de repérer des points de vigilance préalablement au nouveau cadrage de l'offre de formation prévu en octobre 2026. Il est précisé que ce cadrage est habituellement revu à mi-parcours du contrat, le dernier datant d'octobre 2022. Ce cadrage débutera par un rappel des axes et objectifs stratégiques, il conviendra ensuite de le décliner par rapport aux engagements pris dans le cadre du COMP pour lequel l'offre de formation constituait un volet essentiel, un certain nombre d'éléments sera aussi à rappeler concernant les modalités de déploiement qui ne se limitera pas aux seuls seuils d'ouverture et de fermeture mais qui inclura aussi toutes les actions mises en place liées à l'accompagnement à la réussite étudiante ou au pilotage de l'offre de formation. Des sous-cadrages seront intégrés en annexe qui se rapporteront à des volets spécifiques (tels que par exemple au précédent contrat : l'approche par compétence ou la personnalisation des parcours).

Entre octobre 2026 et janvier 2027, un bilan structuré sera attendu à l'échelle des composantes et portera essentiellement sur les trois thématiques suivantes : descriptif de l'organisation mise en place, réussite et insertion professionnelle et personnalisation des parcours, articulation formation-recherche. Concernant la personnalisation des parcours il ne sera pas fixé un taux à respecter dans la mesure où il est souhaité que le dispositif ne soit pas généralisé mais introduit seulement lorsqu'il peut être nécessaire et pertinent pour les étudiants. Concernant l'articulation formation-recherche, il est souligné que l'adossement à la recherche constitue un marqueur essentiel pour l'Université qui lui permet de se distinguer des autres établissements d'enseignements supérieurs et qu'il est nécessaire d'améliorer sa visibilité et son efficacité en se positionnant du point de vue de l'étudiant et en s'interrogeant afin de savoir à quel moment il reçoit l'information sur les possibilités qui lui sont offertes en termes d'activité de recherche car il semblerait que cette question soit totalement éludée dans certaines formations. M. DOUAI souligne que le motif principal qui a motivé les avis défavorables de l'HCERES sur les licences de la vague E tenait à une absence d'adossement à la Recherche. Mme N'AÏT-BOUDA qui a participé à l'évaluation, pense, pour sa part, que ces avis défavorables étaient davantage liés aux incohérences de la procédure. M. FRANQUET regrette néanmoins un trop grand nombre d'ouvertures d'écoles d'ingénieurs où l'adossement à la recherche est absent. M. DOUAI précise qu'il appartiendra au Conseil Académique de positionner le curseur sur ce sujet-là.

Mme N'AÏT-BOUDA indique qu'il ne faudra pas déconnecter l'ensemble des actions proposées d'une réalité politique qui a, de son point de vue, largement entravé le bon fonctionnement des formations.

M. DOUAI estime, qu'indépendamment des différents degrés de pression, les actions de pilotage qu'il propose s'inscrivent dans une perspective logique permettant le fonctionnement normal d'un établissement.

Mme OURIACHI pense qu'il y aurait des situations très concrètes à revoir en priorité, telles que l'éloignement géographique avec par exemple un laboratoire à St-Jean d'Angély s'adressant à des étudiants qui suivent leur formation à Carbone. M. DOUAI pense que ce type d'éléments doit être documenté et objectivé afin d'y apporter des réponses.

Entre janvier et avril 2027, M. DOUAI propose la construction d'une feuille de route qui sera adossée au dossier de chaque mention demandée à l'accréditation. Cette feuille de route, de deux pages au maximum, consistera en une déclinaison du cadrage à l'échelle de la composante et de la mention. Les responsables de mentions devront simplement y exposer l'avancement de leurs actions et expliciter les points forts et les points de blocage par rapport aux objectifs fixés sur les grands axes retenus. Le but étant de permettre de faire remonter à la gouvernance les problématiques principales des formations qui nécessitent un accompagnement.

M. DOUAI revient sur les problèmes de chevauchement évoqués par Mme N'AÏT-BOUDA au point II.2.2.1. et indique qu'ils ne devraient pas remonter jusqu'au Conseil Académique car dans la mesure où la maquette a été validée par le CoSP et par le CoPil la discussion aurait dû se tenir au sein de l'EUR, en amont du CAC. La feuille de route à mettre en place devra ainsi permettre d'expliquer ce type de situation et d'y apporter les solutions nécessaires.

A Mme N'AÏT-BOUDA qui s'interroge à propos d'un recensement des formations à faible effectif à faire pour la fin 2025, et aux évolutions potentielles de ces effectifs, d'ici cette date, compte tenu notamment d'une conjoncture politique particulière, M. DOUAI explique qu'en juillet dernier il avait déjà pointé un certain nombre de formations pour lesquelles il était observé presque 20 points d'écart entre le taux de réussite et le taux d'insertion par rapport à la moyenne nationale, la phase suivante consistera à interpréter ces résultats en s'interrogeant sur ce que recouvre la

situation de ces formations. Il rappelle que toute formation à faible effectif n'a pas forcément vocation à voir ses effectifs s'accroître. Il souhaite donc que soit posé un diagnostic partagé avec les composantes afin que le CAC puisse prendre les décisions qui s'imposeront.

A M. BAILLY-BECHET qui souhaite savoir si les outils proposés permettront d'échapper à une injonction ministérielle qui serait par exemple de porter les taux de réussite à 80%, M. DOUAI répond qu'il n'accepterait pas que puisse être fixé un tel taux et qu'il ne travaillera jamais dans ce sens quitte à se démettre de son mandat. Il précise que son objectif est de montrer à ses interlocuteurs que l'Université est en capacité de détecter des points de vigilance, de les interpréter et d'identifier les éléments sur lesquels des améliorations peuvent être apportées et ceux pour lesquels l'établissement ne dispose pas des leviers lui permettant de faire évoluer la situation.

A M. DIEDERICHS qui souhaite savoir comment seront pris en compte les retours d'expérience des usagers dans le cadre du Carnet de Santé, M. DOUAI répond qu'il appartiendra au GT d'en décider. Il précise qu'un travail d'amélioration des process est mené sur le volet évaluation des enseignements et des formations par les étudiants, l'idée étant d'améliorer la lisibilité et la communication des données issues des enquêtes bisannuelles sur les questions communes et les résultats globaux dont dispose l'établissement. Un objectif visant à atteindre un taux de réponse de 50% minimum en master et de 25% minimum en licence a été fixé, les taux actuels (de l'ordre de 12% en licence et de 30% en master) trop bas ne permettant pas de tirer des conclusions significatives.

Concernant la feuille de route, Madame LEMAIRE souhaite savoir quel degré de sincérité peut être espéré de la part des composantes. M. DOUAI souhaite que, compte tenu des interactions qui se seront opérées en amont, le risque d'un défaut de sincérité soit fortement réduit et ajoute qu'il compte sur l'intervention de l'ensemble des conseillers pour veiller à ce que les composantes jouent le jeu.

Il conclut en rappelant qu'il a besoin de 2 ou 3 conseillers pour intégrer le groupe de travail et précise qu'il a déjà contacté en amont certains membres susceptibles d'être intéressés par ce type de mission mais qu'il n'a obtenu, à ce jour, qu'une seule réponse et que l'appel à candidatures reste en conséquence ouvert.

### III.- Vie Universitaire

#### III.5.- Commission initiative étudiante du 9 avril 2025

Monsieur M. DOUAI fait part des excuses de Mme COCHIN et de M. BARONE qui n'ont pu se libérer ce jour, il indique qu'il présentera les résultats de la commission et précise que certains membres du CAC qui ont pu y participer pourront intervenir pour apporter les précisions qui seraient éventuellement nécessaires.

M. DOUAI informe que 13 projets avaient été déposés pour lesquels 10 avis favorables et 3 avis défavorables ont été attribués.

Les avis favorables concernent :

- Les dossiers n°1 à n°4 déposés par la Corporation des Carabins Niçois, la Corpo STAPS Nice et Humanice se positionnent sur un périmètre à peu près identique qui concerne la participation à des congrès ou à des week-ends associatifs et s'inscrivent dans le cadre de demandes habituelles pour lesquelles une politique tarifaire a été définie.
- Le dossier n°5 déposé par le BDE Droit et Science Politique Nice relatif à l'édition 2025 du « concours d'éloquence Nikaïa », projet récurrent en place depuis plus de 13 ans.
- Le dossier n°6 « Balrose » porté par le BDE Valrose, a été considéré par la commission comme un très beau projet fédérateur. Il a toutefois été préconisé des efforts sur la sécurité mais cette préconisation n'entraîne pas un report du versement des sommes. Mme DUBARLE, Présidente du BDE indique que la commission avait souhaité qu'en plus des agents de sécurité déjà prévus conformément à la réglementation, le financement d'agents supplémentaires soit pris en charge par le campus et après discussion avec le Directeur Administratif du Campus Valrose une enveloppe devrait pouvoir être débloquée à cette fin.

- Les dossiers n°7 « Nuit du Cinéma à Cannes 2025 », n°8 « Nuits des musées 2025 » et n°9 « Salon Pro'Pulse » portés par la FACE06 ont été approuvés sans avoir donné lieu à des discussions particulières en commission.
- Le dossier n°11 « Journée nationale du sport et du handicap » porté par Initiative STAPS relatif à un évènement qui s'est déjà déroulé a fait l'objet d'une proposition de financement de 750€ de moins par rapport à la demande, cette somme qui correspond à l'assurance ne peut être prise en charge par ce type de subvention.

Les avis défavorables concernent :

- Le dossier n°10 « La Parenthèse Humanitaire Autour de la Réflexion et l'Ecologie (PHARE) » porté par Humanice pour lequel il est déploré un manque de lisibilité sur les retombées de l'évènement pour l'Etablissement. Il est apparu que le projet se présentait davantage comme un week-end de cohésion que de formation et il est souligné que la DVU n'avait pas été informée du programme en amont. Mme OURIACHI regrette que, sur le fond lié à une réflexion sur l'écologie, ce projet soit écarté car elle pense qu'il présentait un grand intérêt. Mme ADAM, membre de la Commission, indique que la présentation faisait ressortir que la partie formation semblait très superficielle et que les actions menées qui s'approchaient davantage d'un week-end de cohésion n'entrent pas dans le cadre des critères d'éligibilité de la CVEC. Mme BERTOLOTTI ajoute que le projet avait déjà été présenté l'an dernier et qu'il avait fait l'objet de remarques similaires.
- Le dossier n°12 « The Golden Art » porté par MusUCA pour lequel l'effectif concerné n'était pas précisé et l'essentiel du public ne semblait pas appartenir à la communauté universitaire. Un décalage entre les devis et le budget prévisionnel a également été relevé.
- Le Dossier n°13 « Mario Gaming Day » porté par IAE Sport Azur pour lequel il est constaté un projet mal monté, l'association n'ayant pas répondu aux propositions de rendez-vous avec la DVU. Le budget était déséquilibré, le montant total des dépenses a notamment été mal calculé et les certificats de scolarité des 3/4 des membres du bureau n'ont pas été présentés.

***Les propositions de la commission Initiatives Etudiantes du 9 avril sont validées avec 54 voix pour et 6 abstentions.***

M. OTTAVI représentant d'une association étudiante du secteur santé, fait part de ses interrogations, en marge de la commission, au sujet des suites d'une affaire de bizutage dans le cadre d'une soirée privée qui a concerné quatre personnes et qui a entraîné la décision d'UniCA de geler les événements pour l'ensemble des associations en santé. Il fait part des difficultés rencontrées par les associations qui avaient prévu des événements et qui ne peuvent plus honorer des contrats qu'elles avaient signés et de leurs interrogations par rapport aux dossiers qu'elles avaient prévu de présenter en commission initiative étudiante. Il rappelle que les faits se sont tenus dans un cadre privé dans lequel les associations étudiantes n'étaient pas impliquées et que le rôle pour lequel elles sont formées est justement d'éviter toutes formes de débordements. Il souhaiterait donc savoir si l'établissement va donner des perspectives aux associations étudiantes et si des discussions vont pouvoir se tenir à ce sujet. Il déplore enfin, que les associations n'aient pas été contactées alors que le sujet dont il est question est au cœur de leurs actions au quotidien.

M. DOUAI répond que la position de l'université sera réaffirmée et que l'ensemble des décisions qui ont été arrêtées a été proposé par une commission d'enquête indépendante et validée par la gouvernance, il souligne par ailleurs leur caractère provisoire. Il appartiendra aux associations, au terme du règlement de cette affaire, de demander à être reçu par la Vice-Présidence Vie Etudiante ou par le Président pour discuter de perspectives.

#### **IV.6. Point d'information sur le bilan de l'appel à projet « Science et Société » 2025**

##### **Annexe 1 : Présentation du bilan**

M. Laurent COUNILLON donne la parole à Mme Anne-Sophie COLDEFY Vice-Présidente Sciences et Société. En introduction elle précise que la mission SAPS est une importante mission des universités. Dans ce cadre, il est présenté aux

conseillers le bilan annuel des financements des projets de médiation scientifique via les appels SAPS de la Commission Universitaire Science Avec et Pour la Société.

Il est souligné cette année une évolution (augmentation) de l'enveloppe de financement. Cet abondement supplémentaire a permis de réduire la pression et d'augmenter le nombre de lauréats afin de soutenir la quasi-totalité des demandes de financement.

Mme COLDEFY fait part aux membres du CAC de l'objectif et des critères des différents appels à projet.

À savoir : "soutenir des actions en faveur de la diffusion du dialogue entre les sciences et la société par des membres des laboratoires (chercheur-e-s et jeunes chercheur-e-s) d'Université Côte d'Azur et leurs associations de médiation scientifique."

En ayant comme critère :

- Le public ciblé : Ouverture des activités et des événements au grand public et/ou à un public scolaire, pour des amateurs et des personnes non professionnelles,
- Le contenu Culture Scientifique et Technique : solide, conçu et adapté au public ciblé,
- La cohérence d'un plan de financement détaillé et la participation financière d'autres partenaires (co-financement) encouragée.

Cette année, 3 appels différents ont été lancés dont un nouvel appel dédié aux projets pluriannuels et un spécifique aux projets de médiation en lien avec les thématiques des ressources marines (dans la dynamique UNOC).

Dans ce contexte, la Vice-Présidente Sciences et Société précise aux conseillers la composition actuelle de la commission universitaire SAPS (soit 9 membres) et le nouveau format souhaité. En effet, la commission souhaite élargir son périmètre de membre et invite les membres du CAC à y participer. Une communication à destination des conseillers sera faite en amont des commissions.

Mme COLDEFY précise sur le bilan du volet pluriannuels 2025/2026/2027 que 4/4 projets ont été soutenus, que 10 sur 12 projets annuels ont été financés avec un périmètre scientifique assez large. On y retrouve à la fois les domaines des SHS et sciences expérimentales. Enfin, sur le volet dédié à la médiation en lien avec les thématiques des ressources marines, 12 projets ont été déposés et 11 sont financés.

Pour conclure, l'enveloppe dédiée aux différents appels a permis de financer une grande majorité des demandes avec un bilan final de 25 projets soutenus et 3 projets non financés.

#### Questions :

- Une conseillère s'interroge sur la nature et le niveau d'engagement sur la commission SAPS?

Mme COLDEFY précise que les sujets abordés lors des commissions concernent le suivi du projet sciences azur. Notamment, les décisions sur les soutiens des projets, la programmation annuelle, la répartition du budget etc. la commission se réunit environ tous les deux mois et que l'ordre du jour des séances est variable.

Un appel à participation, accompagné de l'ordre du jour, sera transmis aux membres du CAC lors des prochaines commissions.

- Un membre du Conseil s'interroge sur la mise en place de financements au fil de l'eau.

Cette possibilité a en effet été étudiée mais de par la lourdeur administrative et le budget insuffisant cette articulation n'a pas été mise en place.

- Une question est posée au sujet des actions de la vulgarisation à destination des universitaires.

C'est en effet un sujet qui a fait l'objet de récentes discussions et notamment dans le cadre de la création du nouvel espace de rencontre via les financements CPER. Ce projet va permettre d'avoir un lieu dédié notamment à ce type d'événement. Dans l'intervalle, il est possible de débiter la réflexion et de poser les premiers jalons, notamment sur l'identification d'une période plus propice à la mobilisation de la communauté.

#### IV.7.-Point d'étape GT Recherche

##### Annexe 2 : Suivi des GT

M. Laurent COUNILLON fait un rappel du périmètre des 2 deux groupes de travail présentés lors du dernier Conseil Académique plénier.

Il informe les conseillers des différentes candidatures sur les deux groupes Recherche et remercie les membres qui se sont positionnés.

Le groupe de travail sur les dotations n'ayant pas atteint sa cible (6 à 8 personnes), un appel à candidature est réitéré. L'objectif étant de pouvoir finaliser les groupes d'ici fin mai afin de débiter les premiers échanges en Juin. Le groupe « Groupe de Travail Réflexion Prospective Recherche » est quant à lui assez complet mais reste ouvert à d'autres participants.

Une conseillère souhaite connaître l'historique des dotations.

Le VP R indique qu'il y avait eu, lors des premières évaluations par l'ancien AERES devenu HCERES, un travail de " remise à plat" des dotations et que depuis, nous sommes sur une reconduction basée en tout ou partie sur cet historique.

Mme ZERMATI, Directrice de la DRVI, précise que sur les dernières mandatures, a eu lieu un lissage des dotations par domaines scientifiques et nombre de personnel, ainsi qu'une réévaluation des dotations dites planchers.

Des questions se posent sur l'élargissement du périmètre des membres des groupes : personnes ayant un historique sur les sujets, direction d'unité ou d'EUR.

En réponse Laurent COUNILLON indique que selon les sujets il faut rester vigilant sur les participants, notamment concernant les questions de conflit d'intérêt mais que la participation à d'autres acteurs pourra être décidée/étendue par le groupe en fonction des problématiques étudiées.

*La séance est levée à 12H00.*

Pour le Président et par  
délégation,  
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

